

**COURT RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION DE JEAN-PHILIPPE COTIS ET JOHN MARTIN  
(RESPECTIVEMENT ÉCONOMISTE EN CHEF ET DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL  
ET DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OCDE)  
CONFERENCE DARES – 16 NOVEMBRE 2006**

La Stratégie de l'OCDE pour l'emploi, telle qu'elle a été reformulée, propose quatre grandes lignes d'action pour améliorer la performance du marché du travail, en répondant notamment aux nouveaux défis posés par le vieillissement et la globalisation :

- **Premièrement, mener une politique macroéconomique appropriée.** Les politiques macroéconomiques doivent répondre à un objectif de stabilité des prix et de soutenabilité des finances publiques, afin d'accélérer les gains en emplois des réformes et d'éviter que les récessions débouchent sur un recul permanent de l'emploi.
  
- **Deuxièmement, supprimer les entraves à l'activité et à la recherche d'emploi.** Afin d'aider et d'encourager les chômeurs dans leur recherche d'emploi, il est nécessaire que les régimes d'indemnisation du chômage et les politiques actives du marché du travail soient bien conçus. Il faut également que les autres prestations de non-emploi, telles que celles fournies par les régimes d'assurance maladie et invalidité, soient davantage orientées vers le travail. L'emploi doit aussi être rendu financièrement intéressant par rapport à l'octroi de prestations, ce qui implique des réformes des systèmes de prélèvements et de transferts ainsi que la mise en place de prestations liées à l'emploi efficaces et ciblées. Enfin, la mise en place de dispositifs favorables à la famille, notamment les aides au titre de la garde des enfants, permet d'atténuer fortement les obstacles à l'emploi pour les personnes ayant des obligations familiales.
  
- **Troisièmement, s'attaquer aux aspects des marchés du travail et de produits qui font obstacle à la demande de main d'œuvre.** Il s'agit de faire en sorte que les salaires et les coûts de main d'œuvre s'adaptent aux évolutions du marché du travail, ce qui implique notamment que les salaires minimums soient fixés à des niveaux appropriés, que des marges de manœuvre budgétaires soient dégagées pour réduire les prélèvements sur les salaires – notamment sur les bas salaires – et que les conventions collectives de branche non coordonnées soient découragées. Il est également indispensable que la concurrence sur les marchés de produits soit renforcée, et que la législation sur la protection de l'emploi soit conçue de façon telle qu'elle contribue au dynamisme économique et à l'insertion sur le marché du travail des groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes ou les immigrés peu qualifiés.

- **Quatrièmement, promouvoir le développement des qualifications et des compétences des travailleurs.** Eu égard au rôle croissant que joue l'accumulation de capital humain dans la réalisation des objectifs économiques et sociaux, et compte tenu du fait que la formation est associée à de meilleures perspectives d'emploi, les gouvernements doivent promouvoir une formation initiale de qualité et, éventuellement en collaboration avec les partenaires sociaux, instaurer des conditions propres à améliorer les qualifications des travailleurs. Ces conditions incluent notamment la mise en place d'un système de reconnaissance des compétences acquises et le suivi de la performance des organismes de formation vis-à-vis des demandes du marché. Il est également utile que les mesures publiques en faveur de la formation soient associées à un cofinancement de la part des entreprises et des travailleurs.

Messieurs Cotis et Martin présenteront dans le détail ces quatre « piliers » de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi reformulée, en s'appuyant notamment sur la brochure ci-jointe intitulée « Stimuler l'emploi et les revenus : les leçons à tirer de la réévaluation de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi ».